

<http://www.snetap-fsu.fr/Bourgogne-Atelier-Regional-sur-la.html>



Bourgogne : Atelier Régional sur la Promotion Sociale et propositions du CDDEAP

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 3 mai 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Présentation de l'atelier : [Atelier 4 Promotion sociale](#)

Le comité ne réduit pas le processus de la promotion sociale à un « ascenseur social » mais l'envisage plutôt comme un facteur d'émancipation et de réalisation de l'individu, du citoyen, du professionnel.

De plus, l'école continue à reproduire les inégalités sociales, il faut donc donner les moyens à l'enseignement agricole public d'œuvrer à une réelle démocratisation.

Cette reproduction est d'autant plus nette concernant les territoires ruraux, **l'Etat doit donc accentuer son effort en direction de ces populations pour financer l'éducation et la formation des jeunes et adultes** issus de ces territoires.

- **Favoriser les passerelles et diversifier les parcours individuels** : les vocations peuvent être tardives et les choix ne sont pas définitifs. Il doit être possible de changer d'orientation, de revenir en arrière...
- **Revaloriser la voie professionnelle** en la restaurant sur une durée de quatre ans car il y a un constat d'échec même s'il faut laisser la possibilité à certains de le faire en trois ans.
- **Diversifier les voies d'accès aux écoles d'ingénieur et vétérinaire** en maintenant et développant la filière scientifique, en facilitant l'accès à des classes préparatoires et en finançant des formations continues d'ingénieur.

Pour cela, il faut **diminuer l'importance des mathématiques** qui excluent certains publics d'office (bac techno), **au profit de l'agronomie et la biologie**.

La présence de ces classes permet de susciter l'ambition de certains jeunes qui n'étaient pas, a priori, portés vers elles.

- **Développer les classes de 4ème et de 3ème sur tout le territoire** dans l'enseignement agricole public sur la base d'expérimentations réussies (expérience de Château-Chinon en Bourgogne).

Ces classes sont la condition du maintien d'un service public d'éducation dans certaines zones rurales et permettent d'échapper à l'alternance précoce proposée dans le privé pour les élèves qui ne trouvent pas leur place dans leurs collèges.

- **Réconcilier les jeunes avec l'école** et redonner la confiance dans les apprentissages .
- **Améliorer les conditions d'accueil dans les internats** qui favorisent de bonnes conditions d'intégration scolaire.
- **Maintenir des établissements de proximité à taille humaine et proche du territoire**, et sortir de la massification.

C'est pourquoi l'établissement de Lapalisse dans l'Allier doit être maintenu avec un effectif adapté au territoire. **Il faut revoir les critères de dotation des établissements en ne les faisant pas reposer pas sur les seuls**

effectifs mais sur les besoins réels du territoire (ce qui vaut autant pour les établissements de l'éducation nationale que pour ceux de l'enseignement agricole).

- **Favoriser l'ouverture vers l'extérieur** en donnant les moyens de sa mise en place. L'enseignement agricole qui est un enseignement de terrain qui nécessite que les transports soient assurés par des chauffeurs, personnels de l'enseignement.
- **Conforter le lien fort de l'enseignement agricole avec les milieux professionnels** en mettant en place une véritable formation des maîtres de stage ou d'apprentissage qui déboucherait sur un **agrément**.
- **Intensifier la pédagogie de projet** pour offrir des alternatives pédagogiques efficaces. Pour cela, réduire le temps de face à face dans le service des enseignants pour libérer du temps pour la concertation.
- **Permettre une réelle expérimentation pédagogique** (avec un protocole concerté) dont les succès seraient transposables aux autres établissements.
- **Accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la vie collective et de la prise de décision** en confortant le **1/3 temps dans le statut des enseignants en éducation socio-culturelle** afin qu'ils puissent poursuivre leurs missions auprès de l'association des élèves.

Pour **sortir la formation continue de la logique de la concurrence** (induite par les appels d'offre), il faut revoir ses modalités de financement.

- **Mettre en cohérence l'intervention des différents acteurs publics de la formation continue.**
- **Donner les moyens aux structures de formation continue** de répondre à l'ensemble des besoins individuels en prenant compte les dimensions social et psychologique de chacun.
- **Rétablir un financement d'Etat pour certaines formations répondant à une demande sociétale.**
- **Assurer la portabilité des droits à la formation continue comme celle des autres droits sociaux.**
- **Développer le service public d'orientation** dans l'enseignement agricole
- Promouvoir les filières de l'enseignement agricole public
- Assurer un service d'orientation à destination des jeunes qui suivent une scolarité dans l'enseignement agricole.

à consulter :

l'article du JSL (le Journal de Saône et Loire) du 2 mai 2013 :

<http://www.lejsl.com/economie/2013/05/02/un-citoyen-acteur-du-territoire>

l'article de Mâcon-Info, paru le 30 avril 2013 :

<http://www.macon-infos.com/article.php?sid=32086>